

## L'EGALITE : LA MIXITE EST UN DROIT

Le deuxième moment du « féminisme de Condorcet » ne se résume pas seulement à des types d'influences (philosophie des salons; Révolution Américaine; présence de femmes à ses côtés), mais il est un point de vue de méthode, il concerne l'égalité de droit entre hommes et femmes.

Il apparaît naturel pour Condorcet que les femmes aient un droit à la citoyenneté et à la connaissance.

Enfin, les femmes ont les mêmes droits que les hommes; elles ont donc celui d'obtenir les mêmes facilités pour acquérir les lumières qui seules peuvent leur donner les moyens d'exercer réellement ces droits avec une même indépendance et dans une égale étendue.<sup>1</sup>

Il faut en déduire une école mixte de droit, démixée en de rares occasions (seulement lorsque les conditions matérielles, l'éloignement de certains établissements... l'interdisent<sup>2</sup>). Egalité civique et intellectuelle de droit : « à l'abri des enthousiasmes politiques et religieux, l'instruction s'adresse à la raison de chacun »<sup>3</sup>.

En trois écrits, Condorcet pose et développe sa pensée « féministe » : *Lettres d'un bourgeois de Newhaven d'un citoyen de Virginie* (1787), *Essai sur la constitution des assemblées provinciales* (1788), *L'Admission des femmes au droit de cité* (1790). En se plaçant du point de vue des droits naturels imprescriptibles, la réflexion sur ces droits constitue l'un des plus importants chapitres de la philosophie du XVIIIe siècle, puisque soumettant les deux sexes aux mêmes lois, elle affirme qu'il est impossible, illogique et illégitime de refuser aux femmes les droits politiques : « N'est-ce pas en qualité d'êtres sensibles, capables de raison, ayant des idées morales que les hommes ont des droits? Les femmes doivent donc avoir exactement les mêmes, et cependant jamais, dans aucune constitution appelée libre, les femmes n'ont exercé le droit de citoyen » (*Lettres d'un bourgeois de Newhaven d'un citoyen de Virginie*). Le bourgeois de Newhaven ajoute que partout les hommes ont fait contre les femmes « des lois oppressives, ou du moins établi entre les sexes une si grande inégalité que celles-ci seraient en droit de refuser de payer l'impôt ». Les hommes tiennent l'exercice du droit de vote « non de leur sexe, mais de leur qualité d'êtres raisonnables et sensibles, qui leur est commune avec les femmes » (*Essai sur la constitution des assemblées provinciales*). Philosophes et législateurs ont cautionné et appuyé cette usurpation universelle, cette iniquité qui n'a pas d'équivalent sous l'angle de la violence, puisqu'elle prive « tranquillement la moitié du genre humain [du droit] de concourir à la formation des lois » (*L'Admission des femmes au droit de cité*).

Le rationalisme de Condorcet, ses écrits, dénoncent les préjugés sexistes les plus enracinés dans la conscience collective. L'infériorité des femmes, objet, depuis le moyen âge, des plus extravagants discours, se trouve avec les Lumières comme déporté dans les ténèbres de l'obscurantisme. C'est alors la question du droit naturel qui structure la défense des droits

<sup>1</sup> CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Ecrits sur l'instruction publique, Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique*; Paris, Edilig, 1989; Texte présenté par C. Coutel et C. Kintzler, p.75.

<sup>2</sup> « Dans les villages, il n'y aura qu'une seule école primaire, les enfants de deux sexes y seront admis, et recevront d'un même instituteur une instruction égale. Lorsqu'un village ou une ville auront deux écoles primaires, l'une d'elles sera confiée à une institutrice, et les enfants des deux sexes seront séparés »; c'est l'une des seules restrictions à la mixité; in CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique, du 20 et 21 Avril 1792, Paris, de l'Imprimerie nationale*; Paris, P.U.F., 1989; in « Enfance », Tome 42, n°4, p.28.

<sup>3</sup> COUTEL (C.); *A l'école de Condorcet - contre l'orléanisme des esprits*; Paris, Ellipses, 1996; p.20.

politiques féminins; il n'est désormais plus possible d'ignorer cette sorte de « laïcisation des droits »; cela aurait pour conséquence l'inégalité réelle.

Il faut donc, loin de les favoriser [les inégalités], chercher à les combattre dans les pays où l'on veut que la législation ne fasse que suivre la nature, obéir à la raison et se conformer à la justice. Dans les institutions d'une nation libre, tout doit tendre à l'égalité, non seulement parce qu'elle est aussi un droit des hommes, mais parce que le maintien de l'ordre et de la paix l'ordonne impérieusement. Une constitution qui établit l'égalité politique ne sera jamais ni durable, ni paisible, si on la mêle avec des institutions qui maintiennent des préjugés favorables à l'inégalité.<sup>4</sup>

Enfin, Condorcet pense supprimer ou renverser l'ordre ancien des choses en coupant les inégalités à la base, c'est-à-dire depuis l'instruction des enfants, en instaurant une école publique mixte. De là sera déterminée une véritable et courageuse pensée de l'instruction féminine.

### 2.2.3. INSTRUCTION FEMININE ET MIXITE A L'ECOLE

La philosophie de Condorcet débouche sur une pensée pédagogique et didactique de forte envergure, peut-être la plus féconde des XVIII-XIXe siècles, si l'on en croit certains commentateurs<sup>5</sup>. L'instruction féminine y occupe une place importante. Dès 1786, et à partir du *Discours sur les sciences mathématiques*, il ne cesse de développer cette idée que l'inégalité dans l'instruction explique l'inégalité des conditions. Dans les *Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique* (travail qui servit de base à un projet de décret présenté à l'Assemblée Nationale en avril 1792) il lance, l'un des tout premiers sans doute dans la pensée contemporaine, l'idée de la mixité. Celle-ci lui paraît plus « morale » que la ségrégation. En effet, c'est « par crainte des alliances illégales » qu'on a séparé filles et garçons. Mais l'éveil à l'amour et à la sexualité à l'époque de l'adolescence ne paraît pas être un argument solide pour justifier la barrière qu'on a élevée contre leur mutuelle instruction.

L'éclosion du sentiment ne devrait pas détourner les adolescents de l'étude. Bien au contraire, il fera naître « *l'émulation qui inspirera le désir de mériter l'estime de la personne aimée [...] Une telle émulation serait plus généralement utile que celle qui a pour principe l'amour de la gloire ou plutôt l'orgueil* » (*Premier Mémoire*).

D'ailleurs, cette réunion, toujours en public, et sous les yeux des maîtres, loin d'avoir du danger pour les mœurs, *serait bien plutôt un préservatif contre ces diverses espèces de corruption dont la séparation des sexes, vers la fin de l'enfance, ou dans les premières*

---

<sup>4</sup> CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Ecrits sur l'instruction publique, Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique*; Paris, Edilig, 1989; Texte présenté par C. Coutel et C. Kintzler, p.77.

<sup>5</sup> Ce projet « *est le plus vaste qui ait été conçu en France jusqu'au projet Langevin-Wallon, et le plus progressiste* » in HINCKER (F. et M.); *Condorcet. Des progrès de l'esprit humain*; Paris, Editions sociales, 1971; p.51.

années de la jeunesse, est la principale cause. A cet âge, les sens égarent l'imagination, et trop souvent l'égarent sans retour, si une douce espérance ne la fixe pas sur des objets plus légitimes. Ces habitudes, avilissantes ou dangereuses, sont presque toujours les erreurs d'une jeunesse trompée dans ses désirs, condamnée à la corruption par l'ennui, et éteignant dans de faux plaisirs une sensibilité qui tourmente sa triste et solitaire servitude.<sup>6</sup> [Souligné par nous]

Condorcet instaure donc un enseignement des droits naturels et des droits politiques. La mixité est recommandée à tous les niveaux du cursus scolaire et universitaire.

Si donc la différence entre hommes et femmes est inéluctable, il ne s'agit pas d'une réduction, ni d'une infériorité. Par exemple, Montesquieu, Diderot et Rousseau admettent que la femme est physiquement plus faible que l'homme, mais cette « faiblesse physique va pourtant de pair avec une résistance plus grande et une longévité supérieure, en dépit des « risques » des menstrues, de la grossesse, de l'allaitement. La nature qui veille à la perpétuation de l'espèce a confié au sexe le plus faible la plus dure tâche. Nos philosophes font ici état d'un sympathique étonnement. Du point de vue moral, la femme est jugée selon une tradition immémoriale : elle ment, trompe, dissimule... n'insistons pas. Mais pourquoi? Montesquieu, Diderot, auteur de l'article « Homme », et Desmahis, auteur de l'article « Femme », dans l'*Encyclopédie*, sont unanimes. Quel être humain ne deviendrait pas fourbe après avoir reçu l'éducation que subissent les femmes? C'est essentiellement sous l'angle des mœurs et surtout de la sexualité que les philosophes tentent de penser la différence féminine. Plus gravement, qui pourrait même s'il est un homme, avoir le goût de la liberté quand il n'a connu que la dépendance? Montesquieu écrit dans *Mes Pensées* : « *Les femmes ont de la fausseté. Cela vient de leur dépendance. Il en est comme des droits du roi : plus vous les haussez, plus vous augmentez la contrebande* ». Montesquieu, Diderot [et Condorcet] considèrent que rien dans la nature n'interdit aux femmes d'avoir accès aux droits civils et politiques dont jouissent (en théorie) les hommes. Si l'esprit féminin est médiocre, c'est bien que la femme, sous toutes les formes de gouvernement, est un *objet* captif, instrument privilégié dont les hommes se servent pour avancer leur fortune, faire carrière, prendre un quelconque pouvoir. Mais si les femmes accédaient au pouvoir? Le règne serait alors possible, contre les excès, les démesures masculines, de ces douces balances, de ces pondérations, de ces équilibres heureux que le discours masculin espère d'une féminité rêvée »<sup>7</sup>.

Il faut donc réfuter avec Condorcet l'idée reçue de l'infériorité physique des femmes. Mais plus encore, réfuter sur leur compte un manque de raison, d'intelligence, de faculté d'apprendre, de comprendre, de savoir. A considérer les faits, « certaines femmes ont été de grands hommes politiques » (Elisabeth d'Angleterre, Marie-Thérèse d'Autriche, Catherine de Russie). D'autres ont brillé dans les sciences. N'est-ce pas Mme du Châtelet qui traduit Newton? Et que dire des salons de Mlle de Lespinasse et de Mme de Condorcet, même si le texte discrètement ne peut en faire état.

Plusieurs femmes ont occupé des chaires dans les plus célèbres universités d'Italie, et ont rempli avec gloire *les fonctions de professeur dans les sciences les plus élevées, sans qu'il en soit résulté ni le moindre inconvénient, ni la moindre réclamation, ni même aucune*

---

<sup>6</sup> CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Ecrits sur l'instruction publique, Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique*; Paris, Edilig, 1989; Texte présenté par C. Coutel et C. Kintzler, p.76.

<sup>7</sup> CRAMPE-CASNABET (M.); *Condorcet, lecteur des lumières*; Paris, P.U.F., 1985; pp. 58-59.

*plaisanterie* dans un pays que cependant on ne peut guère regarder comme exempt de préjugés, et où ne règne ni simplicité, ni pureté dans les moeurs.<sup>8</sup> [Souligné par nous]

Ecartons les faits, même s'ils touchent à la question. L'affirmation selon laquelle les femmes ne sont pas conduites par la raison constitue le fond du problème : « *Cette observation est fautive : elles ne sont pas conduites, il est vrai, par la raison des hommes, mais elles le sont par la leur* »<sup>9</sup>. La raison des femmes, en cela analogue à celle des hommes, repose sur leurs intérêts. Les intérêts diffèrent entre les sexes par la force des lois que les hommes seuls ont édictées<sup>10</sup>. Quand une femme « *se maquille elle agit dans le registre où elle a été réduite, tout comme l'orateur grec Démosthène qui « maquillait » ses gestes et sa voix* »<sup>11</sup>.

La femme a donc le même droit à l'accès aux savoirs que l'homme, l'instruction féminine ne doit pas être un vain mot dans l'école républicaine, il en va de l'égalité et de la liberté des futurs citoyens(ennes). Condorcet donne l'exemple de l'instruction dans la médecine : « *l'art de guérir est un de ceux pour lesquels l'instruction doit être commune aux deux sexes* »<sup>12</sup>. Et même si partout « *l'usage constant de toutes les nations semble en avoir réservé aux femmes quelques fonctions* »<sup>13</sup>, comme l'accouchement et la garde des malades (en somme des menus soins, mis à part l'accouchement); il faut comprendre que, personne n'a un réel profit à l'inégalité d'accès aux savoirs entre hommes et femmes. Il serait donc « *utile à la conservation et au perfectionnement physique de l'espèce humaine que les sages-femmes fussent instruites, et surtout qu'elles fussent libres des préjugés vulgaires* »<sup>14</sup>. L'extension et la propagation des lumières, des savoirs par l'école, ne doivent pas se borner à l'instruction des hommes seulement (et satisfaire, dans le milieu hospitalier « *l'orgueil du médecin* »<sup>15</sup> au prix de l'ignorance des femmes et des malades).

Toutefois, si l'on doit à Condorcet, en matière de mixité à l'école, un accent de pionnier, c'est avec regret que l'on doit montrer certaines résurgences, certains reculs. En effet, bien que l'égalité soit maintenue avec force et qu'en ce point il devance bien de ses contemporains, il ne peut entièrement réduire ce qui dans la réalité pose encore problème et continue de faire question. Pour certaines raisons<sup>16</sup>, la femme « doit » remplir (avant tout) le rôle *d'instituteur domestique*<sup>17</sup>. Outre cette différence (de nature?), on peut présager que l'école mixte doit

---

<sup>8</sup> CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Ecrits sur l'instruction publique, Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique*; Paris, Edilig, 1989; Texte présenté par C. Coutel et C. Kintzler, p.75.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Cette histoire des droits est retracée lors de la *Quatrième période* de l'*Esquisse* : « *Les femmes ne furent plus considérées comme un simple objet d'utilité, comme des esclaves seulement plus rapprochées du maître. L'homme y vit des compagnes, et apprit enfin ce qu'elles pouvaient pour son bonheur. Cependant, même dans les pays où elles furent le plus respectées, où la polygamie fut proscrite, ni la raison, ni la justice n'allèrent jusqu'à une entière réciprocité dans les devoirs ou dans le droit de se séparer, jusqu'à l'égalité dans les peines portées contre l'infidélité. L'histoire de cette classe de préjugés et de leur influence sur le sort de l'espèce humaine, doit entrer dans le tableau que je me suis proposé de tracer; et rien ne servira mieux à montrer jusqu'à quel point son bonheur est attaché aux progrès de la raison.* » CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*; Paris, Editions Sociales, 1971; Les classiques du peuple, p.102.

<sup>11</sup> CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Ecrits sur l'instruction publique, Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique*; Paris, Edilig, 1989; Texte présenté par C. Coutel et C. Kintzler, p.61.

<sup>12</sup> *Ibid.*; p.209.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> La femme est un être sédentaire par nature et par goût!

<sup>17</sup> Les femmes doivent pouvoir (en terme de capacité intellectuelle) surveiller l'instruction de leurs enfants et « *L'instruction publique, pour être digne de ce nom, doit s'étendre à la généralité des citoyens,*

effacer les préjugés qui accablent les femmes : telle sera la fin d'un enseignement égal pour les deux sexes.

Cette vision condorcétienne ouvre alors de vastes perspectives d'avenir pour l'Homme (hommes et femmes) et pour les savoirs enseignés à l'école. Alain, regardant rétrospectivement cette évolution vers la mixité blâmera l'homme d'avoir eu peur : « *ce mouvement fut hésitant, contrarié, détourné. Des femmes furent avocats et médecins; cela ne changeait pas grand chose. Puis vint le bataillon des bachelières; plus de paille que de grain, voulait-on croire. Mais la moindre pensée se continue. Les femmes s'élevaient, dans le silence, jusqu'au grand refus jusqu'à ce terrible examen que l'élève fait subir à son maître. [...] Il arrivera que l'homme rougira d'avoir eu peur, en sa force, de tant d'ombres inconsistantes. D'où nous aurons, non point du tout quelque instable révolution, mais un changement petit et suffisant, par une liberté et une résistance diffuses, dont l'exemple ne s'est pas vu encore* ». Il ne reste donc qu'à accomplir le mouvement impulsé depuis Condorcet.

**MURAROTTO Michel; *Condorcet et la transmission des savoirs, le problème philosophique de l'école*; Editions Amazon, 2019; Chapitre II La transmission des savoirs, pp.98-102.**

---

*et il est impossible que les enfants en profitent, si, bornés aux leçons qu'ils reçoivent d'un maître commun, ils n'ont pas un instituteur domestique qui puisse veiller sur leurs études dans l'intervalle des leçons, les préparer à les recevoir, leur en faciliter l'intelligence, suppléer enfin à ce qu'un moment d'absence ou de distraction a pu leur faire perdre. Or, de qui les enfants des citoyens pauvres pourraient-ils recevoir ces secours, si ce n'est de leurs mères, qui, vouées aux soins de leur famille, ou livrées à des travaux sédentaires, semblent appelées à remplir ce devoir; tandis que les travaux des hommes, qui, presque toujours, les occupent au dehors, ne leur permettraient pas de s'y consacrer? Il serait donc impossible d'établir dans l'instruction cette égalité nécessaire au maintien des droits des hommes, et sans laquelle on ne pourrait même y employer légitimement ni les revenus des propriétés nationales, ni une partie du produit des contributions politiques, si, en faisant parcourir aux femmes au moins les premiers degrés de l'instruction commune, on ne les mettait en état de surveiller celle de leurs enfants. » CONDORCET Jean Antoine Nicolas de Caritat de; *Ecrits sur l'instruction publique, Cinq Mémoires sur l'Instruction Publique*; Paris, Edilig, 1989; Texte présenté par C. Coutel et C. Kintzler, p.73.*